



#DO Grand Nord Est - Mars 2024

SOI	MN	Al	RE	

Orange Grand Stade (OGS): suivi de chantier	. 1
AD : bilan 2023 et projection 2024 sur les ouvertures exceptionnelles du dimanche	. 1
ASC : focus sur le budget de fonctionnement	. 2

Orange Grand Stade (OGS): suivi de chantier

✓ Information

Ce projet prévoit, à horizon fin 2025, le réaménagement des espaces occupés par les salariés du site Orange Grand Stade en vue d'accueillir des salariés d'activités tertiaires de la métropole lilloise par la libération de sites locataires et propriétaires : un projet construit pour déplacer « le moins

possible » les entités occupantes actuelles, pour prendre en compte les nouvelles synergies métiers et business, pour adapter les surfaces et être en phase avec la décroissance des effectifs.

■ Travaux du 22 janvier au 26 juin 2024 – 2e étage achevé – 3e et 4e en cours – réunion Pro-Pme et DE (Direction Entreprise), ex AE en avance sur le planning

R+1	Passage de 1489 m2 à 1195 m2 en vue d'accueillir les salariés de 2 entités hors DOGNE. Les locaux syndicaux impactés par cette réduction des surfaces	
R+2	La surface de l'A2PGNE passerait de 1066 m2 à 608 m2 !	
R+3	2 nouvelles entités en 2025	
R+4	L'USC passerait de 1353 m2 à 1166 m2. Implantation de la DOMP et AD Nord	
R+5	Implantation d'une nouvelle entité non présente sur OGS	

Analyse de la CFE-CGC

L'enfer étant souvent pavé de bonnes intentions, la CFE-CGC redoute les effets de ce grand chamboulement impactant pas moins de 1153 salariés rejoints, à horizon 2025, par 480 nouveaux salariés. Les problématiques de bureaux partagés, de nuisances sonores, de places de parking et de flux en restauration collective se dessinent déjà. Les alertes et les

préconisations des élus seront essentielles afin que ce nouveau collectif ne rime pas avec une qualité de vie au travail (QVT) ô combien dégradée et risques psychosociaux accrus. A ces perspectives anxiogènes, le télétravail comme seule et future échappatoire, une stratégie d'évitement ? Wait and see...

AD : bilan 2023 et projection 2024 sur les ouvertures exceptionnelles du dimanche

✓ Information

Les principes qui concourent à la décision d'ouverture des boutiques le dimanche sont les suivants : la boutique est implantée dans un Centre Commercial, une obligation est faite à Orange de respecter les règlements intérieurs des centres commerciaux.

La boutique est implantée en centre-ville : en fonction de l'ouverture des concurrents et/ou commerçants de proximité et suivant l'autorisation obtenue par les mairies ou les

préfectures dans le cadre des dérogations au repos dominical, Orange décide d'ouvrir ses boutiques. Règles de gestion du travail des dimanches : Pour toute ouverture exceptionnelle le dimanche, les modalités de compensation des heures travaillées mises en œuvre respectent les principes de l'Accord Pour Tous du 2 février 2000 : les heures effectuées ouvrent droit à une majoration de 100% pour ce jour travaillé et à une compensation en temps équivalente. Le jour de repos hebdomadaire sera récupéré dans la quinzaine

L'essentiel du CSE DO Grand Nord Est – mars 2024 - 1

qui précède ou qui suit la suppression du repos conformément à l'art L.3132-27 du code du travail.

- Ce qu'il faut retenir : toutes les boutiques en centre commercial, ouvertures au moins 3 dimanches
- En centre-ville, au moins 2 dimanches
- Le poids du dimanche du blackfriday

Analyse de la CFE-CGC

Malgré notre volonté de conserver le dimanche jour de repos, la CFE-CGC vote POUR le travail dominical dans la mesure où il découle du strict volontariat. Conjoncture oblige, ces jours de travail participent à l'amélioration du pouvoir d'achat des conseillers. On déplore un volontariat et une équité biaisés, la direction priorisant les meilleurs vendeurs quant aux candidats choisis. L'usage prévisionnel de **l'outil Plasma** doit permettre

l'équité et la connaissance des règles d'arbitrage si plus de volontaires que de besoins, et ce, afin de prévenir tout litige et climat délétère au sein du collectif. Nous souhaitons qu'une communication soit faite sur la possibilité de prise en charge des gardes d'enfants lors de travail occasionnel le dimanche. La CFE-CGC sera vigilante à tout manquement sans omettre le suivi des récupérations et des repos.

ASC : focus sur le budget de fonctionnement

✓ Information et consultation

« La loi n'accorde pas au Comité Social et Economique Central (CSEC pour Orange) de budget de fonctionnement. Toutefois, ayant lui-même des frais de fonctionnement, il est légitime que les comités sociaux et économiques d'établissement lui rétrocèdent une partie de leur subvention de fonctionnement. Ainsi, en pratique, les comités sociaux et économiques d'établissement doivent verser une partie de leur budget au CSEC.

Pour ce faire, un accord unanime doit être conclu entre le CSEC et les comités sociaux et économiques d'établissement, accord qui doit prévoir, d'une part, la part de la subvention attribuée au CSEC et, d'autre part, la part de la subvention qui revient à chaque comité social et économique d'établissement, en tenant compte des éventuels moyens mis à disposition par

montant de la rétrocession au CSEC [Cassation sociale, 15 mai 2001, n° 99-10.127].

l'employeur ». A défaut d'accord, c'est le juge qui fixe le

Sans remettre en question ce principe de reversement d'une partie de son budget afin de contribuer avec les autres CSEE au budget de fonctionnement du CSEC, les élus du CSEC constatent qu'il n'existe, à ce jour, aucun accord conclu entre le CSEC et les comités sociaux et économiques d'établissement et ne pourraient en l'état accepter une décision unilatérale du CSEC sur le pourcentage de reversement à son budget de fonctionnement.

Par manque de transparence quant aux pourcentages de rétrocession, les élus CFE-CGC DOGNE ont voté contre les résolutions proposées.

Vote des élus sur les résolutions ASC

Pour: 28 – (12 CFDT, 6 CFTC, 4 CGT, 3FO COM, 3 SUD)

Contre: 7 CFE-CGC

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC tient à exprimer une position ferme et déterminée concernant les résolutions présentées relatives aux propositions ASC.

Le bureau nous a proposé différentes résolutions concernant la délégation de gestion des prestations.

A ce jour, aucun chiffrage ne nous a été communiqué quant à la gestion et aux montants de ces sommes versées au CSEC. La délégation de gestion des prestations relevant du domaine de l'enfance, de la solidarité et des retraités est trop empreinte d'opacité. Le flou nourrit la méfiance et la défiance...

VOS REPRESENTANTS CFE-CGC ORANGE ÉIUS CSEE DO GNE: AD GNE: Sami BOUSLIMI A2P GNE: Alexandre ROBLOT A2P GNE: Ychena HEDDOUCHE DE DO GNE: Bertrand GEILLER UCI Est: Mourad KHANNOUSSI

UCI Est : Olivier Marcus USC : Dabia BENMOUFFOK Rédacteur : Nordine BELGUEBLI Élus suppléants CSEE :

AD GNE : Leila BELAYACHI AD GNE : José FIGUEIREDO A2P GNE : Leila HAMMICHE DE GNE : Isabelle GABRY DOMP GNE : David ATADEGNON

UCI Nord : Djamel REJDAL USC GNE : Florence TAVERNE Commissions CSEE:

Emploi Formation: Olivier MARCUS et Alexandre ROBLOT Egalité pro: Isabelle GABRY et Christine BONDUELLE Handicap: Corine OURIAGHLI et Ychena HEDDOUCHE ASC: Vinciane LASSELIN et Rachid BOUDAOUD Bentaurellen: Stéphanio VEDO

Restauration : Stéphanie VERCRUSSE Des marchés : Bertrand GEILLER

Projets Economie Evolution des marchés : Bertrand GEILLER et Emmanuel ANGLO

Représentant syndical : Marc LEPIN





Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement : [url page web de l'établissement]

www.cfecgc-orange.org abonnements gratuits: bit.ly/abtCFE-CGC tous vos contacts: bit.ly/annuaireCFECGC



